

L'AGENCE UNIQUE, OCCITANIE CULTURE

L'Agence Unique, Occitanie Culture a pour objectif d'accompagner, de structurer et de dynamiser, de promouvoir et pour cela également d'observer les secteurs du livre et de la lecture, du cinéma et de l'audiovisuel, et du spectacle vivant, en région.

L'étudiant·e sera accueilli·e principalement au sein du service Action culturelle et éducative et travaillera également avec la chargée de mission Diffusion du pôle Cinéma.

Le service Action culturelle et éducative met en place et accompagne des actions d'éducation artistique et culturelle en direction de publics en temps scolaire et hors temps scolaire, sur l'ensemble du territoire. Il travaille en réseau avec les différent·e·s professionnel·le·s de l'éducation artistique en Occitanie.

La chargée de mission Diffusion accompagne les films liés au territoire et travaille ainsi en collaboration avec les différents professionnel·le·s de la diffusion (distributeur·rice·s, exploitant·e·s de salles de cinéma, circuits itinérants, festivals, médiathèques, bibliothèques, cinémathèques, ciné-clubs...).

MISSIONS

L'étudiant·e aura comme mission principale la coordination de différents projets d'éducation aux images en temps scolaire ou hors temps scolaire, dont les projets « Défi Écris ta série » et « Toute la lumière sur les SEGPA » : organisation et suivi des étapes des projets, mise en place et animation de séances en salle de cinéma pour des scolaires, relations et suivi avec les intervenant·e·s professionnel·le·s, les réalisateur·rice·s, les enseignant·e·s, les médiateur·rice·s culturel·le·s, les différents partenaires. Il ou elle sera amené·e à participer aux réflexions pédagogiques sur les projets et au suivi de la création de ressources sur des films d'Occitanie.

L'étudiant·e sera également amené·e à participer à l'organisation d'événements liés à la diffusion de films régionaux (avant-premières, tournée d'un·e membre de l'équipe du film, projections-débats...), et pour cela à être en lien avec les salles de cinéma, circuits itinérants, festivals, cinémathèques, médiathèques mais aussi avec les réalisateur·rice·s et producteur·rice·s. Il ou elle pourra accompagner et animer des séances.

Au niveau de la communication, l'étudiant·e participera à la création d'outils pour le service Action culturelle et avec la chargée de mission Diffusion, ainsi qu'à la mise à jour de la base de données et de l'annuaire en ligne.

PROFIL

- Niveau Bac+ 3 minimum (Master en cours)
- Compétences souhaitées :
 - Connaître le secteur culturel, cinéma et audiovisuel, éducation aux images.
 - Être intéressé·e / curieux·se des actions et des publics concernés par les différents secteurs d'activités de la structure et motivé·e pour y participer.
 - Maîtriser les outils informatiques (gestion de bases de données, pack office, photoshop ou canva).
 - Rigueur et organisation.

CONDITIONS

- Lieu du contrat : L'Agence Unique, Occitanie Culture - 64 rue Alcyoné – 34000 Montpellier
- Dates du contrat d'apprentissage : du 5 octobre 2026 au 30 septembre 2027 (adaptable en fonction du planning de la formation)
- Période en entreprise selon le calendrier du Master concerné.
- Rémunération au taux en vigueur de l'alternance (voir en annexe).
- Date limite de candidature : 25 août 2026
- Entretiens : durant la semaine du 7 septembre 2026 à Montpellier

Candidature avec CV, lettre de motivation et planning de la formation à adresser à :

Carole Chassagnoux, Responsable des ressources humaines :

c.chassagnoux@lagenceunique-occitanieculture.fr

Lettre de motivation à l'attention de Monsieur Martinez, Directeur de L'Agence Unique, Occitanie Culture.

L'Agence Unique, Occitanie Culture

14 rue des Arts - 31000 Toulouse
8 avenue de Toulouse – CS 50037
34078 Montpellier cedex 3
lagenceunique-occitanieculture.fr



A N N E X E

REMUNERATION EN ALTERNANCE - TAUX EN VIGUEUR AU 01.06.2026 (Smic = 12,31€ brut / heure)

Contrat d'apprentissage

En 1 ^{ère} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire brut	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
	504,10 €	802,82 €	989,52€	1 867,02 €
En 2 ^{ème} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire brut	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
	728,14 €	952,18 €	1 138,88 €	1 867,02 €
En 3 ^{ème} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire brut	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC
	1 026,86 €	1 250,90 €	1 456,28 €	1 867,02 €

Avantage :

Mutuelle santé avec prise en charge à 90% par l'employeur
 Titres-restaurant – 8€ par jour travaillé en entreprise